Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 22/10/2026

STANLEY BLACK & DECKER FRANCE SAS FACOM STANLEY BLACK&DECKER rappelle Tournevis FACOM ATP2X125VEPB



- Noms des modèles ou références concernés : **ATP2X125VEPB**
- Marque : **FACOM**
- **GTIN 3662424096594**
- Conditionnements : **Cartonette**
- Date début/fin de commercialisation : **du 15/07/2026 au 08/10/2026**
- Informations complémentaires : **Le conditionnement indique qu'il s'agit d'un tournevis Isolé 1000V qui doit être de couleur rouge. Or, le tournevis qui accompagne le conditionnement est un tournevis standard non isolé 1000V, de couleur noire.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Leroy Merlin, Castorama**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **54 tournevis FACOM ATP2X125 portent une fiche d'emballage incorrecte, qui indique à tort qu'il s'agit de tournevis FACOM ATP2X125VEPB isolés 1000V, pouvant être utilisés en toute sécurité sur ou à proximité de composants électrique.**
- Risques encourus par le consommateur : **Choc électrique**
- Description complémentaire du risque : **Les tournevis certifiés VDE sont des outils à main isolés, testés et certifiés , afin de garantir la sécurité lors des travaux électriques. Le tournevis FACOM ATP2X125 n'est ni isolé ni certifié de cette manière, mais la fiche d'emballage fournie avec les tournevis concernés indiquait à tort que c'était le cas . Il existe donc un risque de choc électrique ou d'électrocution si ce tournevis est utilisé sur ou à proximité de composants électriques sous tension.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0481695202**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre